

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :
25 juin 2021Date d'affichage :
25 juin 2021Objet
Facturation pompage
fosse toutes eaux
appartements
communaux La Mourède

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 juillet 2021 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André,
Absent : VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire, chaque année, de vidanger la fosse toutes eaux des gîtes communaux et du presbytère de La Mourède.

Cette charge revient aux locataires et non au propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter de cette année 2021, cette prestation sera désormais à la charge des locataires.

La facture sera donc divisée par le nombre d'"appartements" reliés à cette fosse toutes eaux.

Le règlement devra se faire, dans un délai de 1 mois, par chèque à l'ordre du Trésor Public, après facture de la mairie.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, le 7 juillet 2021

Le Maire,

